

La laïcité, ce bien précieux

(laïc : du latin *laicus*= qui appartient au peuple)

3^e Conseil d'École publique Palmyr Uldéric Cordier d'Amancey – 7.06.2016

Les DDEN se définissent comme les amis de l'école publique laïque.

Après Charlie, après le Bataclan et les terrasses de Paris, attentats qui font suite à d'autres moins spectaculaires, le C.A. a demandé à ses délégués d'intervenir brièvement – 5 mn, 10 maxi – dans les Conseils d'École (sans obligation). Merci de m'y autoriser avec ce petit voyage dans le passé.

Deux sortes d'hommes

- ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas (Prévert : la rose et le réséda) ; au milieu : les agnostiques
- souvent, au cours de l'histoire, on a vu les premiers imposer leur foi et leur loi aux seconds, en les réprimant durement à la moindre résistance ou même à la moindre indifférence de leur part (les cathos au M.Age avec les hérétiques, avec les croisades, avec les protestants – cf la St Barthélémy / les protestants avec les cathos – cf Irlande du N -, les musulmans avec tout le monde, cf le Djihad depuis le VIII^e siècle...).
- Des centaines de milliers de morts, millions peut-être, martyrs victimes des guerres de religions, monothéistes le plus souvent, au nom d'un Dieu qui, par ailleurs, prône l'amour du prochain, la tolérance ... Derrière tout ça en vérité (je vous le dis), il y a l'appât du pouvoir, le faste et l'argent..
- Aujourd'hui on massacre moins globalement, mais le poids religieux est encore là, mêlé au pouvoir : l'orthodoxie en Europe de l'Est (Russie, Grèce...), le catholicisme en occident, l'islam dans les pays arabes ou en Asie du S.E (Indonésie, Pakistan...)

Laïcité= liberté, égalité, fraternité

En disant cela je proclame : Vive la Révolution Française. Car c'est elle qui va faire évoluer les choses. Nous sommes au *Siècle des Lumières* avec ses philosophes (Rousseau, Diderot, Voltaire...) qui ont amené cette Révolution en démontrant que « la liberté ne va pas sans l'égalité ». En effet, si l'on est soumis comme l'ont été les serfs ou les esclaves, on n'a plus de liberté de conscience et de pensée, c'est le maître qui l'a et il est tenté de l'imposer. Alors que si l'on est égaux, on est tous frères (comme ici) et on peut se retrouver pour œuvrer en commun tels Georges Lapière (fondateur du SNI, athée et laïc de première) et Edmond Michelet (catho mais laïc) qui étaient ensemble à Dachau pour avoir protégé des Juifs et en sont morts, amis, dans la détestation du nazisme. D'où la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 (affichée dans toutes les écoles publiques) et notamment son

Article 10 (principe de base): « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ».

Dés lors, on peut dire que la République, au contraire de la Monarchie, ne reconnaît aucun culte, mais elle les connaît. Elle les connaît tellement que par la **loi de 1882** (Jules Ferry) elle instituera certes *l'école publique, laïque et obligatoire*, mais aussi le jeudi vaqué pour permettre la pratique du ou des cultes tout en garantissant la neutralité de l'Etat.

La **loi de 1905**, bien connue, institue formellement une « séparation entre les églises et l'Etat ». D'une laïcité imposée – mais il le fallait dans un premier temps – on est passé à une laïcité acceptée (10 députés franc-comtois sur 12 l'ont votée, dont Beauquier). On distinguera alors nettement, sur le papier du moins, la sphère privée (liberté de conscience de chacun) de la sphère publique (services et espaces publics) qui respecte toutes les opinions et n'intervient pas dans les pratiques confessionnelles. Comprendons que l'Etat ne subventionnera pas les cultes, ne les

salariera pas etc...En même temps cette loi donne la propriété des églises aux Communes, et leur gestion aux diocèses... Première confusion (mais on arguera que les collectivités ne sont pas l'Etat)

Avec la 5^e République et la *Constitution de 1958*, tous les beaux principes sont repris et réaffirmés par une déclinaison forte en 4 mots : « la France est une République *indivisible, laïque, démocratique et sociale* ». Ainsi l'Etat, parce qu'il est laïc, garantit une vie paisible à chacun, dans une société riche, diverse et tolérante.

La *loi Debré* (le père de cette Constitution) en 1959, va déroger de suite au premier de ces principes (Rép. Indivisible) en instituant le dualisme scolaire ; les écoles dites « libres » sont autorisées, sous contrat avec l'Etat – mais pas toujours - le personnel étant choisi par l'institution religieuse mais payé par lui (l'Etat). Fonctionnement en quasi autonomie. Peut-on dire qu'il y a vraiment séparation ?

En 1981, un candidat porte le projet d' « un grand service public, unifié et laïc ». Il est élu, les laïcistes y croient. Alain Savary, Ministre de l'E.N., lance des négociations pour « convaincre sans contraindre » disait-il. Oppositions, manifestations de la droite et des cathos... le projet tombe à l'eau en 1982. Mieux que ça, une nouvelle loi, en 1984, permet aux collectivités de participer aux investissements culturels – voir aujourd'hui Strasbourg avec sa grande Mosquée : 10% Mairie, 8% Région, 8% Département, 50% fonds étrangers).

En 2004, nouveau problème sur lequel planche la Commission Stasi, celui du prosélytisme religieux, actif ou passif, dans l'espace public. La Commission édicte la règle selon laquelle nul ne peut se prévaloir de sa religion par des manifestations publiques ostentatoires (notamment à l'école), y compris vestimentaires. Très difficile à appliquer (quels lieux, la rue ? Quels objets... Et les bonnes soeurs de Montmahoux ?). En université tout est autorisé, les étudiants étant majeurs... On peut y venir voilé, ou déguisé en rabbin.

Aujourd'hui

J'ai cru longtemps à une victoire définitive de la laïcité, aujourd'hui je n'y crois plus, de manière définitive. Par ex. sur quelle base l'Etat peut-il encore rémunérer les prêtres alsaciens, et seulement eux ?

L'école laïque n'est pas une machine de guerre anticléricale, elle ne veut que former des citoyens éduqués et instruits pour qu'ils pensent librement. Les instits ne sont plus ces « hussards noirs de la République » qui bouffaient du curé pour s'opposer à leur mainmise intellectuelle et morale au début du siècle dernier. Nous ne voulons pas rallumer la guerre scolaire, mais il faut bien reconnaître que l'offre publique régresse, alors que les écoles privées confessionnelles prospèrent :

- à chaque fermeture de classe en milieu rural, c'est un regain de forme pour elles (à la rentrée : - 147 pour le public, et + 324 pour le privé dans le Doubs) qui récupèrent en moyenne 30% des effectifs. Et que dire de la différence de traitement au sujet des TAP par ex, les Municipalités étant obligées de les organiser dans le public alors que le privé en est exempté ?
- Ecoles primaires privées présentes partout : à Ornans, Amancey, Levier, Pontarlier... 8500 d'obédience catholique en France, 300 juives, 5 musulmanes !
- Collèges privés à Amancey et Levier, aucun de public.

Reconnaissons que le sujet est complexe. Mais le constat est là.

Pour finir, voici un petit sujet sur lequel vous pouvez réfléchir. A qui pensez vous quand on dit :

« La laïcité a de vrais amis, de faux amis, et de vrais ennemis »

Pas de question ? Merci pour votre écoute. Veuillez excuser ma voix défaillante, elle est vieille, usée et je n'ai malheureusement que celle-là.

JPT

